



La caisse de retraite FAM (Canada) prévoit :

- des prestations de retraite
- des prestations d'invalidité
- des prestations de survivant

www.afmepw.com

Caisse de retraite et de bien-être de la
Fédération américaine des musiciens
et des employeurs (Canada)

QUI NOUS SOMMES

La Caisse de retraite et de bien-être des employeurs et de la Fédération américaine des musiciens (Canada) [Caisse de retraite et de bien-être des employeurs et de la Fédération américaine des musiciens (Canada)] a été constituée à l'issue d'une négociation collective entre les employeurs et la Fédération.

Le régime a été déposé auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et de Revenu Canada en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les employés n'ont pas le droit de verser des cotisations à la Caisse. Les cotisations sont versées par les employeurs et sont détenues dans une caisse de fiducie pour constituer une rente de retraite aux participants admissibles.

À l'heure actuelle, la Caisse possède un actif de 550 millions de dollars.

La Caisse est administrée par un conseil de fiducie, comprenant un nombre égal de représentants des employeurs et des employés, qui se chargent de l'exploitation générale du régime. Ils acquittent leurs fonctions sans rémunération. Les bureaux de la Caisse se chargent du versement des prestations et de la tenue des dossiers sous la direction d'un directeur administratif nommé par le Conseil de fiducie.

LES AVANTAGES POUR MOI

Le régime prévoit le service d'une

- Rente normale
- Rente anticipée
- Rente d'invalidité
- Prestation de décès avant la retraite



CAISSE DE RETRAITE ET DE BIEN-ÊTRE
DES EMPLOYEURS ET DE LA
FÉDÉRATION AMÉRICAINE DES
MUSICIENS (CANADA)

2255 Sheppard Ave. E.
Suite A110
Toronto, Ontario
Canada M2J 4Y1

www.afmepw.com

Téléphone : (416) 497-4702
Sans frais : 1-888-462-6666
Télécopieur : (416) 497-4742
Courriel : info@afmepw.com